COMMISSION FÉMININE

PROCÈS-VERBAL N°19

Réunion du 27/06/2023

I. COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN
Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET
Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN
Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Elodie LAFFORGUE, Daniel CHEVAL et Michel PEYROUZE.

II. CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable
Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89
Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.

Concernant les montées et les descentes de cette fin de saison :
Montée en ligue : AS ST DONATIENNE qui évoluera en R2. Un grand bravo à toutes et tous !!!
Descente de R2 en D1 district : Pierrelatte
Descente de D1 en D2 district : Eyrieux Embroye
Montées de D2 en D1 district : Tain Tournon et Chateauneuf sur Isère

Pour la saison 2023/2024, les clubs suivants constitueront la D1 : Pierrelatte, Ruoms, Rochemaure, Trèfle foot, Félines St Cyr Peaugres, USVJ/FCV, St Romain de Surieu 2, Boulieu les Annonay, Tain Tournon et Chateauneuf s/ Isère soient 10 équipes.

La D2 sera constituée des 12 équipes restantes + les nouvelles équipes éventuelles.

III. CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable
Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89
Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.

IV. CHAMPIONNAT U11 F

Responsable
Roselyne LAULAGNET- 06.11.15.53.93
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U11, les U10, les U9.
Ballon taille 4,2 mi-temps de 30 min.

Horaires officiels de rencontres : le samedi matin à 10h00.
Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi matin de 9h30 à 11h00.

V. CHAMPIONNAT U13 F

Responsable
Roselyne LAULAGNET- 06.11.15.53.93
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13, les U12, les U11.
Ballon taille 4,2 mi-temps de 30 min.

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 13h30.
Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 12h30 à 15h00.

VI. CHAMPIONNAT U15 F

Responsable
Roselyne LAULAGNET- 06.11.15.53.93
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U15, U14, U13 et U12.
Ballon taille 5,2 mi-temps de 35 min.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h00.
Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00.

VII. CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- 06.11.15.53.93
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U18F, U17F, U16F en nombre illimité et les U15F dans la limite de 3 maximum.
Ballon taille 5,2 mi-temps de 40 min.

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 15h00.
Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 14h00 à 16h00.

Merci aux clubs suivants de nous confirmer leur souhait de pratiquer à 11 la saison prochaine en interdistrict : FC540, Rhône Crussol, Pierrelatte, Tain Tournon, St Romain de Surieu, Davezieux et St Marcel les Valence.
Si d'autres clubs sont intéressés, merci de nous le faire savoir rapidement par mail.

VIII. INFORMATIONS AUX CLUBS

NOUS VOUS RAPPELONS QUE L'UTILISATION DE LA FMI EST OBLIGATOIRE. PREVOIR CEPENDANT UNE FEUILLE DE MATCH PAPIER EN CAS DE NON-FONCTIONNEMENT DE LA FMI.
DANS CE CAS, LA FEUILLE DE MATCH PAPIER DOIT ETRE REMPLIE AVANT LA RENCONTRE ET ENVOYEE PAR MAIL A LA COMMISSION FEMININE AVANT LE LUNDI MIDI.

NOUS VOUS RAPPELONS QUE DU VENDREDI A MIDI JUSQU'AU DIMANCHE SOIR, TOUTES LES DEMANDES DE MODIFICATIONS, LES ARRETES OU AUTRES SONT A ENVOYES A LA PERSONNE DE PERMANENCE ET NON AUX COMMISSIONS. SES COORDONNEES SE TROUVENT SUR LE SITE DU DISTRICT DANS LA RUBRIQUE PERMANENCE SPORTIVE. IL Y A AUSSI UNE PERSONNE DE PERMANENCE POUR LES ARBITRES.